

PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 24 octobre 2023, à 19 h 30,
à la salle du conseil de l'édifice municipal Nancy Lainey-Thériault

Présents : Denis Landry, maire
Luc Robichaud, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Gosselin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière

Absents : Jessica Thériault, greffière adjointe

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme que nous avons quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par la conseillère Cathy Gosselin que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-10-131

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 septembre 2023

Le conseiller Luc Robichaud fait la lecture du procès-verbal. Il est ensuite demandé de modifier à l'item 12.2 pour pignon gauche et entrée droite. Il est ensuite proposé par la

conseillère Cathy Gosselin et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 septembre 2023 soit adopté, tel que lu, avec les modifications suggérées. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-10-132

6. Affaires découlant du procès-verbal

La directrice générale présente le rapport des affaires découlant du procès-verbal. Il est ensuite annexé au procès-verbal.

7. Correspondances

Aucune question, ni commentaire.

8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

8.1. Arrêté sur la protection des incendies dans la MHT

8.1.1. Lecture intégrale de l'arrêté

CONSIDÉRANT QUE l'article 186 (1) de la *Loi sur la gouvernance locale* permet aux municipalités d'adopter un arrêté relativement au service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la première et deuxième lecture du titre a été faite;

CONSIDÉRANT QUE les articles 15(3) et 70 de la *Loi sur la gouvernance locale* permettent de lire un sommaire de l'arrêté au lieu de l'intégralité lorsque des avis publics sont publiés et que ceux-ci ont été respectés;

La directrice générale présente un sommaire de l'arrêté 2023-06 Arrêté sur la protection des incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE l'arrêté 2023-06 sur la protection des incendies dans Municipalité des Hautes-Terres, dont l'intégralité a été lu, soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-10-133

8.1.2. Troisième lecture du titre

CONSIDÉRANT QUE l'article 186 (1) de la *Loi sur la gouvernance locale* permet aux municipalités d'adopter un arrêté relativement au service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE les première et deuxième lecture du titre, ainsi que la lecture intégrale, ont été faites;

Le conseiller Danny Comeau fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté 2023-06, arrêté sur la protection des incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est ensuite proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau,

QUE l'arrêté 2023-06 sur la protection des incendies dans Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture. Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2023-10-134

8.2. Modification de l'arrêté de zonage pour le dossier des duplex région St-Isidore

8.2.1. Lecture intégrale de l'arrêté

Résolution du Conseil sur la lecture intégrale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire permettre la construction de duplex sur deux lots séparés par le mur mitoyen du bâtiment sur l'ensemble du territoire municipal de St Isidore;

CONSIDÉRANT QUE la première et deuxième lecture du titre ont été faites;

La conseillère Nathalie Mallais Comeau fait donc la lecture intégrale de l'arrêté 2023-07 Arrêté concernant la modification de l'arrêté de zonage de St-Isidore;

Il est ensuite proposé par le conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Luc Robichaud,

QUE l'arrêté 2023-07 concernant la modification de l'arrêté de zonage de St-Isidore, dont l'intégralité a été lu, soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-10-135

8.2.2. Troisième lecture du titre

Résolution du Conseil sur la troisième lecture par son titre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire permettre la construction de duplex sur deux lots séparés par le mur mitoyen du bâtiment sur l'ensemble du territoire municipal de St Isidore;

CONSIDÉRANT QUE les première et deuxième lectures du titre, ainsi que la lecture intégrale ont été faites;

La conseillère Cathy Gosselin fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté 2023-07 Arrêté concernant la modification de l'arrêté de zonage de St-Isidore;

Il est ensuite proposé par la conseillère Cathy Gosselin et appuyé par le conseiller Étienne Cormier,

QUE l'arrêté 2023-07 concernant la modification de l'arrêté de zonage de St-Isidore, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-10-136

8.3. Ancien édifice municipal de Paquetville

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que le maire et la directrice générale rencontrent un promoteur privé pour obtenir plus de détails sur son projet. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-10-137

8.4. Bornes électriques de recharge

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres est intéressée à faire l'acquisition, sous approbation de financement, de bornes électriques de recharge, et que ces bornes seront financées par des fonds publics;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau que les bornes électriques de recharge fournies par la Municipalité des Hautes-Terres soient installées dans des lieux publics, préférablement qui appartiennent à la municipalité ou à un de ses partenaires communautaires et non sur la propriété d'entreprises privées. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-10-138

8.5. Nouveau pompier volontaire – St-Isidore

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier de la caserne de St-Isidore a recommandé la nomination d'un nouveau pompier volontaire;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que Monsieur Philippe Brideau soit nommé comme pompier volontaire pour le Service d'Incendie de St-Isidore. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-10-139

8.6. Appui financier pour l'aéroport de Bathurst

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'on accepte d'accorder une contribution financière de 11 736 \$ pour l'aéroport de Bathurst, réparti sur deux ans, soit 5 868 \$ par année pour 2024 et 2025. Ce montant sera versé à la CSRPA qui se chargera de faire la contribution au nom de la municipalité. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-10-140

9. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil

Le conseiller Danny demande de l'information relativement à l'école de St-Sauveur.

Le conseiller Albert Lagacé demande si l'administration est au courant de la raison expliquant le changement des limites de vitesse dans le chemins Théophile.

Il est proposé par le conseiller Louis LeBouthillier et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que la municipalité va rencontrer le Ministre des Transports et de l'Infrastructure pour demander des clarifications au sujet des montants alloués pour l'entretien des routes, ainsi qu'apporter les autres préoccupations au niveau des routes. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-10-141

Il est suggéré d'ajouter à la liste de préparation d'arrêté, un arrêté pour la distribution de circulaire dans la municipalité.

Il est suggéré qu'un comité ou un organisme à but non lucratif à titre personnel soit créé afin d'investir dans la construction de logement à prix modiques.

Il est proposé par le conseiller Louis LeBouthillier et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, qu'un montant de 1 000.00 \$ à 2 000.00 \$ soit disponible pour couvrir les frais d'incorporation de l'organisme à but non lucratif qui sera responsable de la construction de logement à prix modique. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-10-142

La conseillère Cathy Gosselin suggère de faire appel aux citoyens pour apporter des projets pour le FDCC afin d'avoir des idées de projet dans les quartiers.

Le conseiller Danny Comeau demande s'il serait possible d'avoir des caractères un peu plus gros dans le journal municipal.

La directrice générale apporte l'information concernant l'achat de nouveaux mats, pour un montant de 3 000.00 \$ par mat, incluant l'installation.

Le conseiller Luc Robichaud demande un suivi sur le dossier des *spins* dans le centre-ville du secteur de Paquetville.

Le conseiller Louis LeBouthillier demande un suivi sur le vandalisme qui s'est produit dans le Parc des Sources.

10. Présentations et interventions du public

Mme Jeanne d'Arc Lavoie annonce une initiative pour encourager le bénévolat et l'action citoyenne dans la municipalité. Plus de 40 citoyens sont présents et posent des questions concernant le projet de garderie à St-Isidore, le problème des spins, les limites de vitesse sur certaines rues et la qualité de la route 340 vers Janeville.

11. Ajournement

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 22 h 02.



Denis Landry
Maire



Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière





AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 septembre 2023

- **Item 12.2. Nomenclature sur les édifices municipaux**
Le lettrage nécessaire a été commandé pour l'édifice Nancy Lainey-Thériault et la caserne de St-Isidore. Celle sur la caserne de St-Sauveur sera changée pendant la rénovation – il restera les deux casernes de Paquetville et Notre-Dame-des-Érables à modifier.
- **Item 12.12. Demande d'exemption de distance pour cantine**
La lettre d'autorisation pour 2024 a été envoyée.
- **Item 14. Lettre de préoccupation pour les télécommunications**
La lettre est prête. Vu que l'AFMNB a décidé d'y porter un intérêt également, nous voulons joindre nos efforts à eux et envoyer notre lettre aux mêmes destinataires.

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@municipalitedeshautesterres.ca